



Québec, le 26 septembre 2025

Monsieur Michel Guimond
Chargé de projet
Ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques,
de la Faune et des Parcs
michel.guimond@environnement.gouv.qc.ca

**Objet : Projet de poste Jean-Jacques-Archambault à 735-120 kV dans
Lanaudière – Questions complémentaires – DQ10**

Monsieur,

En référence au dossier présentement à l'étude, la commission chargée de l'examen du projet précité désire obtenir des renseignements complémentaires.

Veuillez trouver, annexées à la présente, des questions dont nous souhaitons grandement recevoir les réponses d'ici le **30 septembre à 13h30** compte tenu de l'échéancier dont dispose la commission pour ses travaux.

Afin de faciliter le suivi et le repérage de l'information, bien vouloir reprendre le libellé de chaque question avant d'y ajouter votre réponse.

Nous vous remercions de l'attention que vous porterez à cette demande et vous prions d'agréer, Monsieur, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Rachel Sebareme pour Mathieu Giroux
Coordonnateur du secrétariat de la commission

p. j.

**Projet de poste Jean-Jacques-Archambault à 735-120 kV dans Lanaudière –
Questions complémentaires – DQ10**

1. Vous avez indiqué que le mandat confié à l'organisme Réseau Environnement, visant à identifier les freins et les leviers liés à l'élaboration et au dépôt de projets dans le cadre du [Programme de restauration et de création de milieux humides et hydriques](#) (ci-après « Programme »), est arrivé à échéance en mai 2024 (DQ9.1).
 - a. Quels obstacles précis Réseau Environnement a-t-il identifiés quant au dépôt de projets dans le cadre du Programme ? Veuillez distinguer les freins liés au volet 1 (études préalables) de ceux liés au volet 2 (réalisation de projets de restauration ou de création de milieux humides et hydriques)?
 - b. Quels leviers ou facteurs facilitants a-t-il proposés pour surmonter ces difficultés ? Veuillez faire la distinction entre ceux concernant le volet 1 et ceux concernant le volet 2 ?
 - c. Quelles recommandations a-t-il formulées à l'issue de son mandat ?
 - d. Lesquelles ont été retenues par le MELCCFP ? Veuillez préciser, le cas échéant, quelles raisons expliquent l'exclusion de certaines d'entre elles.
 - e. Certaines de ces recommandations ont-elles déjà été intégrées dans la modification du Programme ? Si oui, lesquelles et comment ont-elles été intégrées ?
 - f. Le MELCCFP a-t-il établi un échéancier pour la mise en œuvre de ces recommandations ? Le cas échéant, quelles sont les étapes prévues à cet effet à court, moyen et long terme ?
2. En lien avec le [Programme de restauration et de création de milieux humides et hydriques](#) depuis l'adoption en mai 2025 de la *Loi modifiant diverses dispositions en matière d'environnement* :
 - a. Quels changements au Programme ont été apportés ?
 - b. Comment contribuent-ils à lever les freins identifiés par Réseau Environnement ?
 - c. Ont-ils eu un impact mesurable sur le nombre ou la qualité de projets déposés ?
 - d. Quels indicateurs de performance ou critères sont utilisés pour mesurer l'efficacité du Programme ?